

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 7 juillet 2025

Délibération n° 2025.07.46

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER.

Excusés : Mmes et MM., Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’article L. 361-1 du Code de l’Environnement ;

VU les articles L. 161-1 à L. 161-13 du Code Rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 161-2 ;

VU l’article L. 311-3 du Code du Sport ;

VU la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Plans Départementaux de Promenade et de Randonnée, notamment son III ;

VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 20 Juillet 1992 relative à l’approbation du PDIPR ;

VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 17 Mai 2002 relative à la révision du PDIPR ;

VU la délibération n° 010-01 du Conseil Départemental du Rhône du 04/04/2025 relative à la modification du réseau PDIPR sur la commune de Lancié ;

Considérant que le PDIPR traversant le territoire de la commune nécessite une modification ;

Le conseil municipal de Lancié après en avoir délibéré :

Article 1° APPROUVE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée sous réserve, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés,

Article 2° APPROUVE l'inscription au réseau touristique du PDIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée,

Article 3° S'ENGAGE en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le PDIPR à maintenir ou rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône,

Article 4° S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien,

Article 5° GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier,

Article 6° ACCEPTE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis à l'article 2°, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,

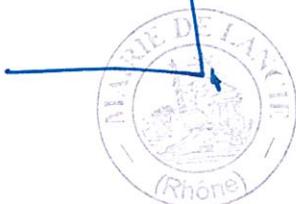
Article 7° S'ENGAGE à informer le Département du Rhône de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées,

Article 8° S'ENGAGE à opérer une surveillance régulière des itinéraires tels qu'ils figurent au plan ci-annexé et à prévenir immédiatement le Département du Rhône de toute difficulté affectant leur continuité,

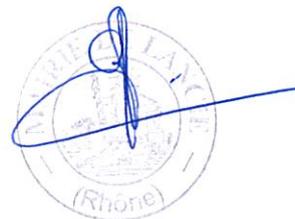
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

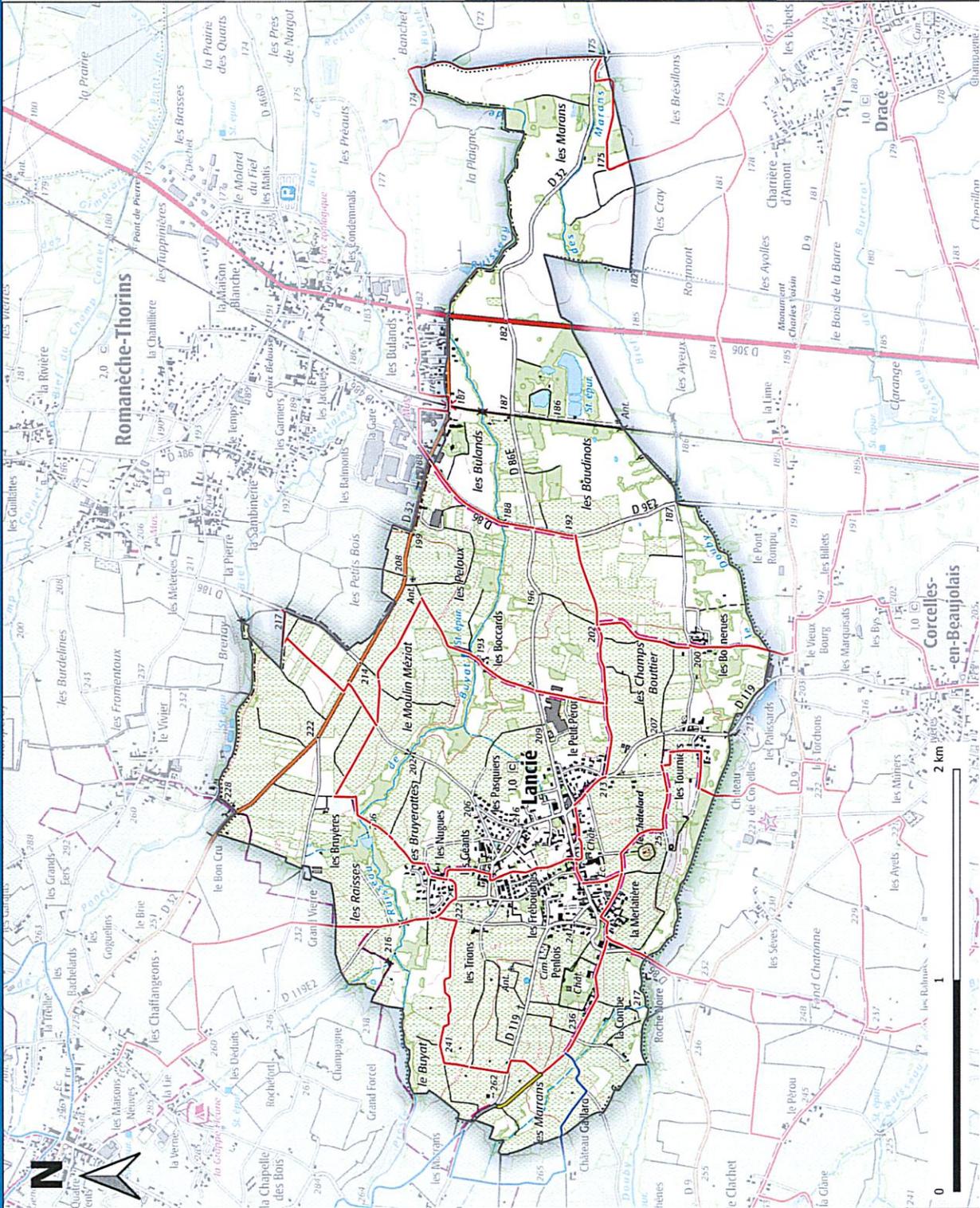
Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT



Annexe n° 18 : Projet d'extension du réseau PDIPR sur la commune de Lancié



LÉGENDE

- PDIPR EXISTANT**
Réseau touristique
- Modification PDIPR existant**
A dédasser
- A dasser réserve**

CARACTÉRISTIQUES RÉSEAU PRÉEXISTANT
Longueur réseau touristique préexistant = 14,42 km

PROJET DÉPLOIEMENT PDIPR
Réseau proposé
Projet réseau touristique

CARACTÉRISTIQUES NOUVEAU RÉSEAU
Longueur nouveau réseau = 0,99 km



Pôle Éducation & Attractivité
Direction Développement Culturel
et Sportif du Territoire
Services Sport & actions
éducatives
Janvier 2025